



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

Demande de permis préliminaire
CAPTAGE D'EAU (PUITS)

Réservé à la municipalité :

Matricule : _____
Date de réception de la demande : _____
Validité : 12 mois
Coût : **50\$**
Payé :

Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées. N'oubliez pas de fournir les dimensions et les dates lorsque demandées. Signez et datez aux endroits désignés, à cet effet.

SECTION 1 : Propriétaire et adresse postale

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Numéro de téléphone : _____ Cellulaire : _____
Adresse courriel : _____

Le requérant est-il propriétaire ? OUI NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI NON

SECTION 2 : Localisation des travaux

Adresse des travaux (si sans numéro civique, fournir le numéro de lot) : _____
Lot(s) : _____

SECTION 3 : Exécutant des travaux

Propriétaire Entrepreneur/ Gestionnaire
À compléter, si vous avez coché « Entrepreneur/Gestionnaire ».
Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____
Numéro de téléphone : _____ Télécopieur : _____
Numéro licence R.B.Q. : _____ Numéro d'entreprise N.E.Q. _____

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

info@muncste.ca

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

Demande de permis préliminaire
CAPTAGE D'EAU (PUITS)

Lorsque les travaux sont terminés, la firme doit déposer à la municipalité son rapport et un document attestant la conformité des travaux à l'égard de toutes les lois et règlements.

SECTION 4 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux : _____

SECTION 5 : Professionnel responsable de la caractérisation de sol

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Télécopieur : _____

Numéro licence R.B.Q. : _____ Numéro d'entreprise N.E.Q. : _____

SECTION 6 : Description du puits

Forage d'un puits de surface scellé	<input type="checkbox"/>	Installation d'une pointe filtrante :	<input type="checkbox"/>
Forage d'un puits tubulaire	<input type="checkbox"/>	Captage de source	<input type="checkbox"/>
Puits tubulaire scellé	<input type="checkbox"/>	Obturation d'ouvrage de captage inutilisés	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez) _____			
Projet de captage d'eau souterraine destiné à alimenter 20 personnes et moins :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Projet de captage d'eau souterraine d'une capacité inférieure ou égale à 75 m ³ /jour	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

info@muncste.ca

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

Demande de permis préliminaire
CAPTAGE D'EAU (PUITS)

SECTION 7 : Localisation du puits

Plan de localisation

Le plan de localisation doit montrer la distance de l'ouvrage de captage par rapport à tout système étanche et non-étanche de traitement des eaux usées incluant ceux des voisins.

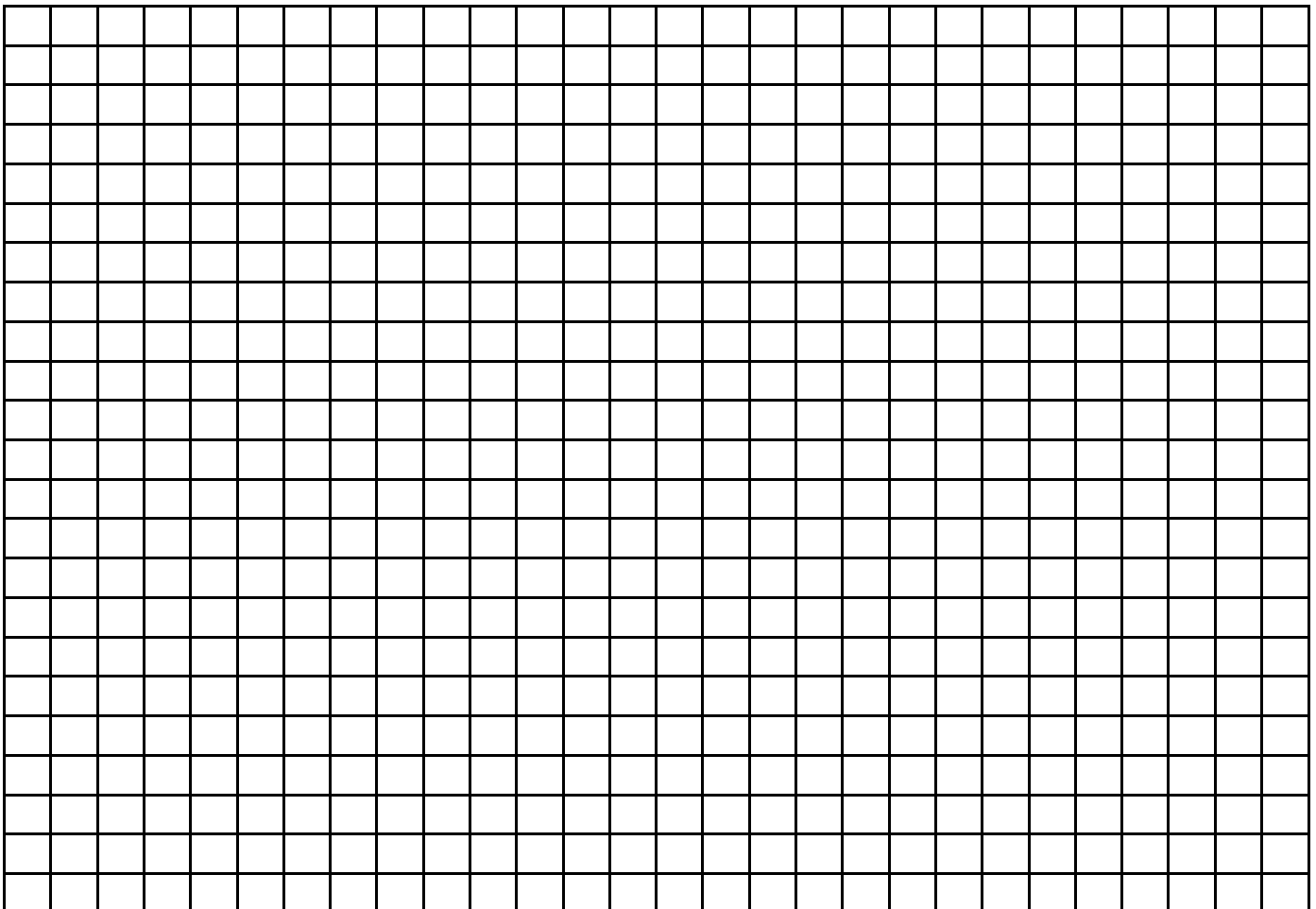
Ouvrage situé en zonage agricole ou sur un terrain adjacent à une zone agricole ? OUI NON

Distance par rapport aux parcelles en culture : _____ mètre (s)

Exigences relatives aux zones inondables? OUI NON

Le puits sera-t-il au-dessus de la côte d'inondation 20 – 100 ans? OUI NON

Croquis : Bien indiquer la présence de la fosse septique, du champ d'épuration, des ouvrages de stockage de déjections animales, des pâturages et cours d'exercice de cimetière, d'aires de compostage, parcelles de servitudes et toutes autres informations pertinentes.



Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

info@muncste.ca

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0



Municipalité de Courcelles – Saint-Évariste
290, rue Principale
Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0
Téléphone : 418 459-6488 / Télécopieur : 418 459-6268
Courriel : info@muncste.ca
Site Web : www.st-evariste.qc.ca

Demande de permis préliminaire
CAPTAGE D'EAU (PUITS)

SECTION 7 : Déclaration du propriétaire ou du requérant
SECTION 8 : Déclaration du propriétaire ou du requérant

« Je, soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets et que je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. »

Je reconnais que l'émission du présent permis ou certificat ne me dispense pas de l'obtention de tout autre document requis d'un autre service, agence, autorité, ministère ou règlement au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande.

Je reconnais également que mon droit de construire ou d'effectuer des travaux peut être affecté par des servitudes établies par la loi ou par contrat. Malgré l'obtention du permis ou certificat municipal, je devrai m'assurer du respect de ces servitudes.

Aucune mention dans la présente demande de certificat ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelques vérifications ou inspections que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administrative et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions du présent certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Selon l'article 3.2., la municipalité dispose d'un délai maximum de 30 jours de la date où tous les documents exigés ont été présentés et le montant prévu acquitté, afin que l'officier émet le permis ou le certificat si tout est conforme aux règlements. Dans le cas contraire, il doit faire connaître par écrit son refus au requérant.

Signé à : _____ Date : _____

Signature : _____

Réservé à l'inspecteur municipal.

Approuvé Refusé Date : _____

Signature : _____

Précisions supplémentaires à écrire sur le permis ou motif du refus :

Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :

info@muncste.ca

290, rue Principale à Saint-Évariste-de-Forsyth (Québec) G0M 1S0